Chambre de Métiers et de l'Artisanat
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COURRIER "ARRIVÉE"
23 SEP. 2026
MAIRIE DU PONTET

25626401401T00001 00840

MAIRIE DU PONTET
M JORIS HEBRARD
Maire du Pontet
Hôtel de ville
13 RUE DE L HOTEL DE VILLE
84134 LE PONTET

N/Réf. : VC/CBP/CL/SE/
Affaire suivie par : Stéphanie Estube
Mail : s.estube@cmar-paca.fr
Tél : 04.90.80.65.59

Avignon, le 16 septembre 2026

Objet : Avis CMAR PACA sur la notification du projet de modification n°1 du PLU de la commune Le Pontet

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 27 juillet dernier, vous avez bien voulu transmettre à nos services, pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune. Nous vous en remercions.

Comme vous le savez, par sa capacité d'innovation et son savoir-faire, l'artisanat apporte des produits et des services essentiels au bon fonctionnement de l'ensemble du tissu économique. Par sa diversité, sa dimension et ses valeurs, ce secteur est un facteur d'attractivité incontournable pour le territoire.

Pour votre parfaite information, le secteur de l'artisanat compte sur votre commune 869 entreprises, totalisant 524 actifs au 1er janvier 2026. En outre, 37% des entreprises de l'économie marchande relèvent du secteur de l'artisanat et 43% d'entre elles sont des entreprises de proximité. L'artisanat représente ainsi une force vive du territoire communal.

Concernant le projet de modification n°1 du PLU soumis à notre examen :

- L'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUE à vocation d'activité économique, située au cœur de la zone d'activité l'Oseraie, nous paraît particulièrement cohérente et opportune. De surcroît, elle répond à un besoin avéré des entreprises artisanales du territoire.
- La création d'une opération d'Orientation d'Aménagement et de Programmation à vocation d'habitat sur le quartier de la Gare permettra de densifier la population près du centre-ville. Cette opération aura un impact direct et positif sur les entreprises de proximité du cœur de ville, et ce d'autant plus qu'aucune création de locaux commerciaux en rez-de-chaussée n'y est prévue.

Les autres points du projet de modification ne portant pas sur des enjeux relatifs au secteur de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis favorable** pour le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Notre agent chargée d'urbanisme, Madame Stéphanie ESTUBE, reste à votre disposition pour le suivi de ce dossier ainsi que pour toutes précisions et compléments d'informations au 04 90 80 65 59 - s.estube@cmar-paca.fr

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie Coissieux
Présidente de la Chambre de niveau départemental de Vaucluse
Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur

25626401401000012010 1